



## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2020

### **ETAIENT PRESENTS :**

**Le maire :** Ludovic LOREAU

**Les adjoints :** Alain CORDIER, Evelyne ESCRIVA, Pascal GAGNOLET, Gaëlle GOY, Frédéric LEMARIÉ, Djamila ZEBBOUDJ

**Les conseillers municipaux :** Béatrice COSTA, Fabienne CURIAL, Gilles DALMAIS, Sébastien DELDON, Chantal GAUTIER, Monique LACROIX, Claude LEFEVER, Michel LIVENAIS, Pascal MIDONNET, Bertrand MOLINIER, Valérie OCTRUE, Fabrice PIOLA, Karine PRUD'HOMME-LACLAU, Isabelle ROUVEURE, Valérie SIDO

**Absents :** néant

**Pouvoir :** Aurélie DESPLANCHE à Béatrice COSTA

Monsieur le Maire rappelle au conseil que compte tenu de la situation sanitaire, la décision a été prise de réunir le conseil en dehors de son lieu habituel pour pouvoir respecter la distanciation sociale. Le couvre-feu restreignant les déplacements entre 21h et 6h, M. LOREAU propose également de tenir la réunion du conseil à huis-clos.

Décision approuvée par l'ensemble des membres du conseil.

Une minute de silence a été observée en hommage à S. Paty.

Le conseil a également eu une pensée pour les sauveteurs et tous ceux qui ont vécu les intempéries dans le sud de la France.

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- **APPEL DES PRÉSENTS :**

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait l'appel.

Les 22 conseillers municipaux présents signent la feuille d'émargement.

- **DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Il est procédé, conformément aux articles L.2541-6 et L.5211-1 du CGCT, à l'élection d'un (e) secrétaire pris au sein du Conseil.

M. Pascal GAGNOLET se porte volontaire pour être secrétaire de séance. M. Pascal GAGNOLET ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

- **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2020 :**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'Assemblée le procès-verbal de la précédente réunion du 21 septembre 2020.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

• **DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER :**

ADRESSE CADASTRALE DU BIEN	SITUATION DU BIEN	SUPERFICIE DU BIEN	NATURE DU BIEN VENDU
AN 285,289,294,55	66 impasse de la Bergerie	57.98m <sup>2</sup>	APPARTEMENT
AI 83	731 ROUTE DE BOURG	3710m <sup>2</sup>	TERRAIN

Pas de question du Conseil Municipal.

• **DÉSIGNATION DU MAITRE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DE LA STEP**

La commune a engagé des négociations avec les trois candidats qui ont présenté les offres économiquement les plus avantageuses, suite à la consultation pour les travaux de construction de la station d'épuration :

1. Cabinet d'ingénieurs MONTMASSON
2. ARTELIA
3. BG INGENIEURS CONSEILS

La proposition de l'entreprise MONTMASSON a obtenu la meilleure note sur l'ensemble des critères définis par le règlement de consultation mais également en intégrant les prix des prestations complémentaires, selon le rapport d'analyses des offres après négociation établi par l'entreprise Tortorici Consultant. L'offre de cette entreprise apparaît comme la meilleure solution technico-économique pour la commune.

La Commission d'Appel d'Offres et des Marchés Publics s'est réunie le jeudi 22 octobre à 18h30. A l'issue de la séance, elle propose de retenir le bureau d'étude ayant obtenu la meilleure note, à savoir le cabinet MONTMASSON.

Monsieur le Maire rajoute que cette agence propose une solution évolutive et s'engage à travailler en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs communaux. Elle a également intégré à son offre la réduction de consommation d'énergie.

A contrario les offres concurrentes présentent des insuffisances voir des absences sur la filière boue et pas d'ouverture sur les choix techniques.

Cette construction doit être terminée avant fin 2024.

Plusieurs possibilités de subvention existent :

- Le Plan de Relance via le programme Rebond, qui permettrait à l'Agence de l'Eau de financer le projet à hauteur de 50%. Ceci sera permis si l'étude de MONTMASSON est terminée en fin d'année 2021 et si le dossier est retenu.
- L'aide aux projets d'assainissement 2021-2023 via le Conseil Départemental.

Question de C. LEFEVER : quelle est la durée de l'étude ? Réponse : nous n'avons pas encore cet élément.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'attribution du marché au Cabinet MONTMASSON et autorise M. le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à la présente délibération :

Pour : 23, contre : 0, abstention : 0

## FINANCES

- **DEMANDE DE SUBVENTION D'UN MONTANT DE 500€ POUR LA CLASSE ULIS**

Une classe ULIS a été ouverte pour cette rentrée 2020-2021 à l'école primaire. Chacun des élèves de cette classe est par ailleurs intégré à une classe selon son niveau scolaire.

Il est proposé au conseil municipal d'accorder une subvention forfaitaire de 500€ pour cette classe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide la demande de subvention :

Pour = 23, contre = 0, abstention = 0

- **DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL SUR LES AMÉNAGEMENTS SÉCURITAIRES**

La commune souhaite sécuriser et développer les cheminements piétons afin de permettre à ses habitants de se déplacer à pied sur la commune en toute sécurité.

Dans le détail :

- Création de cheminements piétons : rue du Mont Blanc, place de la Gare, place Pierre Bernard
- Aménagement de trottoirs et écluses : route de Neuville
- Aménagement d'une placette, déplacement passage piétons, sécurisation passages piétons existants : route de Tramoyes
- Sécurisation de la voie piétonne : route de Monthieux (cimetière)
- Mise en accessibilité PMR ou PMR2 des passages piétons existants : route de Monthieux (Eglise), route de Trévoux, route de Lyon
- Condamnation d'une place de stationnement pour sécurisation passage piétons : rue de la Platière
- Création de passage piétons : rue de l'industrie (cimetière)

Une convention de partenariat a été signée entre la commune et le département.

Le montant de cette opération est estimé à 107 260 € HT.

La commune pourrait prétendre à une subvention à hauteur de 30% du montant total des travaux au titre du Soutien à l'Investissement Territorial 2021 - Dotation Territoriale. Le projet doit être rendu le 31/10/2020 au plus tard.

Ces aménagements sécuritaires s'inscrivent pleinement dans les projets du mandat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la demande de subvention auprès du Conseil Départemental :

Pour = 23, contre = 0, abstention = 0

- **DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL SUR LA CRÉATION D'ITINÉRAIRES CYCLABLES**

La Commune s'est développée autour de plusieurs axes routiers départementaux, dont la route de Bourg en Bresse/Lyon et la route de Monthieux/Meximieux. Ces axes génèrent un flux constant de voitures et de camions sillonnant la commune.

Afin d'assumer pleinement la transition écologique en privilégiant les déplacements doux, la commune souhaite restructurer et développer les circulations piétonnes et cyclistes sur l'ensemble de son territoire, particulièrement en sécurisant le franchissement de routes départementales à fort trafic.

Dans le détail :

- Aménagement d'un plateau surélevé à l'intersection de la rue des Ecoles et la route départementale n°4 dite rue du Mont Blanc. Ce plateau permettra de sécuriser les croisements de flux cyclistes, piétons et voitures qui gravitent depuis les lotissements vers les écoles et les commerces.
- Création d'un schéma directeur : élaboration d'un maillage cycliste qui s'accompagnera d'une réflexion sur la mise en place de cheminements vélos. Conscients de la complexité de la cohabitation des flux existants et des règlementations, la commune souhaite s'adjoindre les services d'un bureau d'études qui rédigera un schéma directeur circulation vélos, débouchant sur un futur programme de travaux.

Le montant de cette opération est estimé à 74 300 € HT.

Afin de participer à son financement, la Commune pourrait prétendre à une subvention du Département au titre du Soutien à l'Investissement Territorial 2021 – Transition Ecologique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la demande de subvention auprès du Conseil Départemental :

Pour = 23, contre = 0, abstention = 0

- **BUDGET ASSAINISSEMENT - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - VIREMENT DE CRÉDITS - SUBVENTION AGENCE DE L'EAU 2020**

Une subvention exceptionnelle de 28 000€ de l'Agence de l'Eau perçue par la commune pour le traitement spécial des boues lié au Covid a été enregistrée en recette sur le compte 774 « *Subventions exceptionnelles* ». Cette subvention permet de faire face aux charges exceptionnelles liées aux factures de traitement des boues en période Covid. Il convient donc de modifier les crédits du budget annexe assainissement comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R-774 : Subventions exceptionnelles				28 000.00 €
D-671 : Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		28 000.00 €		
<b>TOTAL ASSAINISSEMENT</b>		<b>28 000.00 €</b>		<b>28 000.00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la décision modificative du budget :  
Pour = 23, contre = 0, abstention = 0

### COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ÉLECTORALES

La loi n° 2016-1048 du 1er août 2016, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019 a rénové les modalités d'inscription sur les listes électorales en créant un Répertoire Electoral Unique et permanent (REU) dont la tenue est confiée à l'INSEE.

Le préfet nomme les membres de la commission, titulaires et suppléants, pour trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal. La dernière commission s'étant réunie le 21/02/2020.

Dans les communes de 1 000 habitants et plus (*art. L. 19 V et VI*), la commission de contrôle est composée de cinq membres titulaires répartis comme suit :

- **Trois conseillers municipaux appartenant à la liste majoritaire**
- **Deux conseillers municipaux appartenant à la liste minoritaire**

Chaque conseiller peut avoir suppléant, celui-ci pourra siéger à la place du titulaire absent.  
**Aucun conseiller municipal ne peut être membre de la commission de contrôle de la commune s'il en est maire ou adjoint titulaire d'une délégation.**

Missions : la commission de contrôle est chargée de s'assurer de la régularité des listes électorales (des inscriptions et des radiations intervenues depuis sa dernière réunion) au moins une fois par an et, en tout état de cause, avant chaque scrutin (entre le 24<sup>ème</sup> et le 21<sup>ème</sup> jour précédant le scrutin). La commission de contrôle statue sur les recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) déposés par les électeurs à l'encontre des décisions prises par le maire et qui les concernent personnellement.

DESIGNATION DES MEMBRES	1er conseiller municipal de la liste majoritaire	2ème conseiller municipal de la liste majoritaire	3ème conseiller municipal de la liste majoritaire	1er conseiller municipal de la 2ème liste (minoritaire)	2ème conseiller municipal de la 2ème liste (minoritaire)
<b>Titulaire</b>	<b>SIDO Valérie</b>	<b>MIDONNET Pascal</b>	<b>COSTA Béatrice</b>	<b>GAUTIER Chantal</b>	<b>LACROIX Monique</b>
Suppléant	PIOLA Fabrice	DELDON Sébastien	ROUVEURE Isabelle	LIVENAIS Michel	OCTRUE Valérie

### RÈGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le règlement intérieur a été inséré en pièce jointe lors de l'envoi de la note de synthèse.

M. Le Maire demande aux Conseillers s'ils ont des remarques à formuler suite aux modifications apportées lors de la dernière réunion. Aucune remarque n'est apportée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le règlement intérieur du Conseil Municipal :  
Pour = 22, contre = 0, abstention = 1 (Monique LACROIX)

Adopté.

## POINT COMMUNAUTÉ DE COMMUNE

- **PROJET ALIMENTAIRE INTER-TERRITORIAL (PAT) :**

La Loi du 17 août 2015 pour la Transition Énergétique et la Croissance Verte a ciblé les EPCI et en particulier les Communautés de Communes comme moteur et coordinateur de la transition énergétique sur leur périmètre.

Parallèlement à cela, la loi issue des États Généraux de l'Alimentation (loi EGALIM) a introduit un objectif de qualité dans la restauration collective scolaire avec, au 1er janvier 2022, à minima 50 % de produits de qualité dans les assiettes (label rouge, AOC, AOP, etc...) dont 20 % de produits issus de l'agriculture biologique.

Le Conseil Communautaire a validé le 15 octobre, le lancement d'un projet alimentaire territorial, démarche avant tout centrée sur la restauration collective scolaire et périscolaire, comme point de départ vers un projet alimentaire à plus large portée. Cette démarche se voudra incitative et non contraignante pour les gestionnaires de cantine et les mairies.

Cette démarche PAT mobiliserait peu de ressources financières. Des demandes de financement sont possible en mobilisant le programme LEADER, le Département et la CAF.

Les Communautés de Communes Val de Saône Centre et Dombes Saône Vallée sont favorables au lancement d'une action mutualisée (cofinancement), dans une logique de coopération interterritoriale.

Ce PAT est en lien direct avec le projet de mandat sur la rénovation et l'agrandissement de la cantine. Il sera porté par Ludovic LOREAU et Evelyne ESCRIVA à la Communauté de Commune.

- **REDEVANCE INCITATIVE :**

Pour information, les sacs noirs et les bacs non équipés d'une puce d'identification ne seront pas collectés le mardi 10 novembre sur la commune. Une équipe de la CCDombes sera présente lors de cette tournée afin d'étiqueter un message d'information sur les sacs et bacs non pucés.

Les collectes reprendront ensuite « normalement » afin de laisser le temps aux habitants concernés de contacter la CCD et d'obtenir leur bac.

Certains points de collecte non traités par SUEZ et la CCDombes seront collectés ce jour-là : Lotissement les sapins / Lotissement rue des pommiers / Montriblond / Domaine de Balzat / Charpin.

Des factures prévisionnelles seront transmises début 2021 pour l'année 2020.

La Communauté de Communes de la Dombes se tient à la disponibilité des habitants qui souhaiteraient plus d'informations.

- **ÉCO'DOMBES :**

Action solidaire mise en place par la Communauté de Communes de la Dombes. La crise sanitaire ayant lourdement impacté le pouvoir d'achat des habitants de la Dombes, la CCDombes a décidé de donner un coup de pouce à ses habitants. Un grand jeu sera lancé le 15 octobre jusqu'au 30 novembre.

Les participants sont invités à s'inscrire en ligne sur [www.achetezendombes.fr](http://www.achetezendombes.fr). Des tirages au sort permettront de faire gagner 50€ de bons d'achats à 800 personnes. Soit 40.000€ de bons d'achats

solidaires à dépenser, comme moyen de paiement, dans les commerces partenaires du 1er décembre 2020 au 28 février 2021.

Il est important de noter que les acteurs de la grande distribution du territoire ont décidé spontanément de s'exclure de l'opération, afin de soutenir, eux aussi le commerce local. Restaurateur, fleuriste, libraire, bijoutier ou tout autre activité commerciale de proximité, tous sont invités à participer à l'opération, afin de pouvoir accepter les bons d'achats solidaires comme moyen de paiement.

Cette opération est financée par la Communauté de Communes de la Dombes.

Les entrepreneurs du territoire peuvent acheter sans frais à la CCD pour leurs salariés.

## INFORMATIONS DIVERSES

### • **ESPACE DE VIE SOCIAL : RENCONTRE AVEC LA CAF ET LES COMMUNES VOISINES**

Le Pôle Enfance Jeunesse va déposer un dossier de pré-agrément pour la création d'un Espace de Vie Sociale en cette fin d'année 2020.

Depuis septembre 2020, en plus de l'axe enfance, le PEJ a ainsi développé :

- Un axe parentalité : atelier parents ; parents/enfants
- Un point info social : pour guider les habitants

En 2021 : la commune de St André de Corcy souhaite développer un axe « jeunes ».

Le territoire d'action de cet Espace de Vie Sociale n'est pas forcément limité à celui de la commune. Ainsi, le 14 octobre, une réunion de présentation du projet a eu lieu entre le PEJ et les communes voisines :

- Civrieux ;
- Monthieux ;
- Mionnay ;
- Saint Marcel en Dombes ;
- Tramoyes.

Cette réunion a permis de partager les attentes et les expériences des 6 communes. Ces communes pourront ainsi, si elles le souhaitent, apporter leur soutien à ce projet. Une rencontre avec la CAF est programmée le 18/11/2020.

Remarque : Le PEJ prend dorénavant en charge la personne supplémentaire nécessaire pour l'ouverture de la 2<sup>e</sup> salle de cantine à la Salle des rencontres. Les frais ne sont plus à la charge de la commune.

### • **APPEL A PROJET : PETITE VILLE DE DEMAIN**

« *Petites villes de demain* » vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Cet appel à projet est porté par le ministère de la Cohésion des Territoires.

Dans le cadre du Plan de Relance il y aura un accompagnement dans les projets d'aménagement. Ces projets seront portés par les collectivités et non par l'État. La commune et la CCDombes vont se porter candidate dans le cadre de cet appel à candidature.

« Petite Ville de Demain » s'inscrit dans le projet de Territoire porté par la CCDombes. Une réunion est prévue le 30/10 avec les autres communes concernées sur le territoire.

Ce projet s'inscrira dans la continuité de ce qui a été fait précédemment notamment au niveau sdu centre bourg (Résidence Sénior, logement sociaux impasse de la Bergerie, Mairie, Place Pierre Bernard...). Avec pour axe fort de penser la mobilité de demain autour de l'aménagement du groupe scolaire et de la cantine, du plateau sportif et du collège.

#### • **BILAN DU RSE SUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Le bilan annuel 2019 sur l'éclairage public a été envoyé par mail avec la note de synthèse.

L'offre de financement du SIEA a été transmise la semaine précédant le conseil. Les modalités d'imputation de ces modifications ayant changé en 2020, nous attendons le retour de la trésorerie pour voir sur quel budget affecter les coûts. En fonction, la mise en place se fera en 2020 ou 2021.

Les économies faite grâce à l'extinction de l'éclairage public la nuit est estimé entre 20 000€ et 30 000€ selon la plage d'extinction.

Questions de F. Piola : qu'en est-il de l'extinction des enseignes la nuit ?

Réponse : cette consigne devrait déjà être appliquée donc les enseignes éteintes.

#### • **POINT SUR LES COMMISSIONS**

Commission marché (P. GAGNOLET) : Réunie le 19/10 pour la réattribution des places. Finalement aucun mouvement n'a été souhaité par les commerçants. Le marchand d'Olives est maintenant abonné.

Commission environnement (F. LEMARIE) : réunie 2 fois en octobre sur la thématique de la biodiversité. Rencontre avec deux associations.

Travail autour des axes suivants :

- Gestion des déchets
- Création d'un jardin partagé ouvert
- Plan de gestion différencié : Yann PAMPOUILLE et Morgan TIRAND ont présenté le plan qui concerne la tonte, la taille, l'arrosage et le fleurissement.
- Gestion des espèces menacées.

Prochaine réunion le 5/11/2020.

Commission Assainissement (F. LEMARIE) : Réunion avec les habitants route de Trévoux. Explication de l'enjeu du raccordement.

Commission communication (D. ZEBBOUDJ) :

- Elaboration du Corcy News en cours avec pour thématique : le projet environnement, le plan sécurité, la présentation de la Policière Municipale et un sondage pour savoir si la version papier est préféré à la version numérique.
- Zoom sur la matinée nettoyage avec le Conseil Municipal Jeune.



- Animation : en attente des consignes de la préfecture pour le format de la Cérémonie du 11 Novembre.
- Publication annuelle : envoi de demandes d'encarts publicitaires aux entreprises et associations pour l'élaboration du Bulletin Municipal. L'opposition a jusqu'à Mercredi soir pour donner un article.

Question : C. LEFEVER : est-ce bien de faire payer les entreprises pour apparaître sur le bulletin vu le contexte économique ?

Réponse : Chacun est libre de pouvoir y participer ou pas.

- Mardi 27/10 : commission pour définir la forme et les informations pour l'élaboration d'un plan de la commune à jour qui sera distribué aux habitants et nouveaux arrivants.

Commission associations : réunion de la commission le 5/11, heure à déterminer selon le couvre-feu.

Commission urbanisme (A. CORDIER) : vote au prochain conseil pour la mise en place du PLUI. Si les communes ne l'ont pas établi avant le 1/1/2021, la compétence part à la Communauté de Communes. Le but est d'avoir une cohérence au niveau de l'intercommunalité.

Bâtiments : Salle Mont-Blanc, dossier de consultation lancé pour réparer les malfaçons.

Salle polyvalente : attente de l'installation des nouvelles menuiseries.

Commission affaires scolaires et jeunesse (E. ESCRIVA) : le début d'année 2020 a été consacré aux protocoles sanitaires pour pouvoir accueillir les enfants en classe et à la cantine. La création d'un comité consultatif autour des projets de rénovation est prévue pour 2021.

### • QUESTIONS DIVERSES

- *Question de M. LACROIX* : suite aux catastrophes naturelles dans le sud-est de la France la Mairie prévoit-elle une subvention exceptionnelle ?
- *Réponse de L. LOREAU* : Oui dans le principe. Montant à déterminer.
- *Remarque de C. LEFEVER* : cette délibération n'était pas à l'ordre du jour. Elle doit être remise à l'ordre du jour au prochain CM.
- *Question de M. LACROIX* : M.E.C.S Saint-Exupéry : où en est l'état d'avancement du projet ?
- *Réponse de L. LOREAU* : Pas de nouvelles récentes. Lors du dernier contact le financement n'était pas bouclé.
- *Question de M. LIVENAI* : Pourquoi y a-t-il un appel d'offre pour la salle Mont-Blanc ? Il indique que ce n'est pas nécessaire car tout était décidé.
- *Réponse de L. LOREAU et A. CORDIER* : C'est bien notre conseiller juridique en charge du dossier qui nous a conseillé de relancer un appel d'offre compte-tenu du montant du marché.
- *Question de M. LIVENAI* : Qu'allons-nous faire contre la prolifération des Tags ?
- *Réponse de L. LOREAU* : La Policière Municipale va à la rencontre des jeunes à la sortie du collège et nous avons le projet d'un animateur jeunesse. Dans l'immédiat nous avons fait l'acquisition de produits spécifiques pour éliminer les Tags.

Clôture du conseil municipal à 22h45

Le secrétaire de séance,

Pascal GAGNOLET

Le Maire,

Ludovic LOREAU

